

DOSSIER DE CANDIDATURE

Au dispositif CHAM Instrumentale / CHAD du collège Le Parc d'Aulnay-sous-Bois

A déposer avant le jeudi 9 mars 2023 à l'accueil du Conservatoire Musique et Danse d'Aulnay-sous-Bois, 12 rue Sevrans – 93 600 Aulnay-sous-Bois,

Ou à envoyer avant cette même date au Conservatoire Musique et Danse d'Aulnay-sous-Bois :

- soit par courrier électronique : CRD@aulnay-sous-bois.com
- soit par voie postale : 12 rue Sevrans – 93 600 Aulnay-sous-Bois

L'élève postule au dispositif **CHAM instrumentale** **CHAD du collège Le Parc** (cocher la mention utile)

L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Ecole actuellement fréquentée (nom et adresse) :

..... Ville :

Classe dans laquelle l'élève entrera en septembre 2023 :

SES RESPONSABLES LEGAUX

Père - Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Mère - Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Tel. domicile : Mail :

Portable père : Portable Mère :

Adresse :

.....

L'élève suit-il actuellement une formation artistique (Musique ou Danse) ? (cocher la mention utile)

Dans le cadre de l'école, lors de séances encadrées par un intervenant extérieur

En dehors de l'école :

Dans une structure d'enseignement artistique (conservatoire, association...).

Préciser :

En cours particuliers

En autodidacte

Si l'élève pratique la musique en dehors du Conservatoire d'Aulnay-sous-Bois et qu'il candidate au dispositif CHAM instrumentale, indiquer 3 choix de pratique instrumentale souhaités, par ordre de préférence (du + au -) :

Choix n°1 : Choix n°2 : Choix n°3 :

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Vous souhaitez intégrer le dispositif CHAM à dominante instrumentale ou CHAD du collège Le Parc.

Vous vous engagez alors, pour toute la durée de la scolarisation au sein du dispositif, à :

Pour l'élève

- ✓ Accepter et respecter la présente charte,
- ✓ Respecter les règlements intérieurs du collège Le Parc et du Conservatoire,
- ✓ Respecter la charte de la laïcité à l'école,
- ✓ Assister à l'ensemble des cours et activités du cursus. Certains cours et activités peuvent se dérouler en dehors du temps scolaire ordinaire.

Pour le représentant légal

- ✓ Accepter les présentes résolutions,
- ✓ En cas d'absence de l'élève, prévenir le Collège,
- ✓ Consentir et autoriser les captations images et voix de leur enfant chaque année en renseignant l'autorisation de captation,
- ✓ Accepter le règlement relatif à la sortie du dispositif de l'élève tel qu'il figure dans le règlement intérieur du Conservatoire,
- ✓ Être présent aux réunions et/ou rendez-vous,
- ✓ Accepter que les déplacements du collège au Conservatoire se fassent uniquement sous l'autorité des représentants légaux dès l'entrée en classe de 6°.

Fait à Aulnay-sous-Bois, le

Signatures :

L'Elève

Le représentant légal